MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 36 33 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : Taxes locales d'équipement : Demande de remise gracieuse.
Page 1/2

010410-1

L'an **Deux Mil Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes sont compétentes pour accorder la remise des pénalités des taxes locales d'équipement, à partir du moment où les pétitionnaires se sont acquittés du principal.

Une demande de remise gracieuse des pénalités a été déposée auprès du Trésorier de Saint Florent, par les personnes ou les entreprises ci-après :

- ANDREUCETTI Thierry : 255€
- ALBERTINI Félix : 907€
- FRANCOIS Jean Marc : 183€
- VALLECALE Pascal : 67€
- SARL Blanchisserie Industrielle : 163€

Le Trésorier de Saint Florent qui émet un avis favorable sur ces dossiers, nous demande de les soumettre au Conseil Municipal, en vue d'une éventuelle remise gracieuse.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues au titre de la TLE par les personnes ou les entreprises ci-après :

- ANDREUCETTI Thierry : 255€
- ALBERTINI Félix : 907€
- FRANCOIS Jean Marc : 183€
- VALLECALE Pascal : 67€
- SARL Blanchisserie Industrielle : 163€

VOTE : A l'unanimité.

- Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 38 33 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : création de deux emplois permanents d'Adjoint Territorial d'Animation de 1ème classe,

010410-2

L'an **Deux Mille Dix,**
Le 1er avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010.

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la réussite à l'examen professionnel de deux agents, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois **permanents** d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

de

rritorial
n de 1ème

10-2

Le Conseil Municipal,

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,

- de créer, à compter du 1er mai 2010, deux postes d'Adjoint Territorial d'Animation de 1ère classe **permanent**, échelle IV de rémunération, d'une durée de 35 **heures de service hebdomadaire**,

- de pourvoir les emplois, ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 38 33 98

AR.P.2B
08.04.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : Régie de recettes du CLSH.
Page1/2

010410-3

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2009

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il existe une régie de Recettes, permettant de recouvrer les participations des parents aux frais de cantine et du CLSH.

Pour ce qui concerne le CLSH, Il est proposé d'étendre les compétences de la régie des recettes, afin se lui permettre d'encaisser d'autres produits tels que ceux provenant de la vente du CD enregistre par les enfants récemment, ou alors des bénéfices réalisés au cours de kermesses ou de lotos.

Ces fonds seraient bien entendu réinvestis dans des actions portées par le CLSH.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

gie de recettes

Vu la délibération en date du vingt neuf septembre deux mille, portant création d'une régie de recettes regroupant le CLSH et la cantine scolaire,

Décide d'autoriser la régie des recettes du CLSH à recouvrer les produits supplémentaires suivants :

- Recettes provenant de la vente du CD enregistré par les enfants du CLSH,
- Recettes provenant d'organisation de manifestations ou de Kermesse organisées par le CLSH.

Dit que ces fonds récoltés seront réinvestis dans des actions au profit des enfants du CLSH.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire

Joseph GALLETTI

MAIRIE ~~DE LUCCIANA~~
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 39 33 94

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance de documents sous forme de photocopies Ou de CD-ROM.
Page1/3

010410-4

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2009

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

tion d'une
tes pour
nt des produits
ce de documents
e de photocopies
D-ROM.
3

0410-4

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu le décret 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux règles de recettes, d'avances et de recettes d'avances dans les collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire concernant le projet de délibération instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance de documents sous forme de photocopies, ou de CD-ROM.

Monsieur le maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance de documents, sous forme de photocopies ou de CD-ROM.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Donne son accord pour la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance de documents sous forme de photocopies, ou de CD-ROM, et autorise le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

Dit que les tarifs appliqués seront les suivants :

- Photocopie A4 : 0,20 € A4 recto-verso : 0,30 €
- Photocopie A3 : 0,30 € A3 recto-verso : 0,50 €
- Photocopie A4 couleur : 0,60€
- Photocopie A3 couleur : 1€
- CD-ROM : 5 €

Décide :

- Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à trois mille euros.

- Que le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à deux cents euros.

- Que le régisseur est tenu de verser au Comptable du Trésor de Borgo le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.

…tion d'une
…tes pour
…ent des produits
…ice de documents
…ie de photocopies
…D-ROM.
…/3

…0410-4

- Que le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

- Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 38 33 94

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'an **Deux Mille dix ,**
Le Premier avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010.

OBJET : Convention d'intervention avec la Safer.

010410-5

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Monsieur Le Maire expose qu'il serait opportun d'être informé systématiquement des biens à la vente sur la commune, que cette information permettrait éventuellement à la Safer d'intervenir au profit de la Commune dans le cadre de l'aménagement de son territoire.

Dans son programme de développement et d'aménagement, la commune souhaite constituer des réserves foncières, afin de poursuivre la mise en place de bâtiments ou de structures à vocation de service public

ction
avec la

-5

Ce projet nécessite pour se réaliser un volet maîtrise foncière.

Dans ce contexte, le Maire informe le Conseil municipal que la SAFER a la possibilité d'effectuer une mission générale d'opérateur foncier permettant d'anticiper tous projets d'aménagement public futurs.

Il serait opportun de saisir la SAFER pour favoriser la mise en place de réserves foncières et pour faciliter la mobilité foncière au travers d'une animation portant sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention, et après avoir délibéré :

- adopte les termes de celle-ci,

- autorise Le Maire à la signer la convention de concours technique avec la SAFER.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 38 33 94

AR.P.28
18.04.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET : Adoption du compte administratif 2009 du budget principal M14.

Page 1/2

010410-6

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L 2341-1et L2343-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 31 mars 2009, approuvant le budget primitif de l'exercice 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2009, approuvant la décision modificative n° 1, relative à cet exercice,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2009, approuvant les décisions modificatives n° 2 et n° 3, relatives à cet exercice,

Le conseil municipal siégeant sous la présidence du Premier Adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Premier Adjoint ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009,

Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2009 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	5 378 953,08 €	4 045 233,92 €
Recettes	5 450 325,06 €	3 603 512,37 €
Résultat de l'exercice		
Excédents	71 371,98 €	
Déficit		441 721,55€
Excédents antérieurs	1 574 748,99 €	
Déficits antérieurs		174 775,62 €
Excédent	1 646 120,97 €	
Déficit		616 497,17 €
Restes à réaliser d'investissement 2009		
Dépenses		1 402 100 €
Recettes		2 012 731 €

VOTE : Pour 22.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire,

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 00
Fax 04 95 38 33 94

AR.P.28
09-04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : Approbation du compte de gestion 2009 du comptable du Trésor.

010410-7

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

VU le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor de Borgo, en ce qui concerne le budget principal de la commune de LUCCIANA pour l'année 2009,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

probation du
estion 2009 du
du Trésor.

2

410-7

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2009, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010.

Le Maire,

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 30
Fax 04 95 38 33 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : taux d'imposition pour l'année 2010.

010410-8

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2009

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur les recettes du budget primitif 2010, fixe les taux des impôts locaux comme suit:

Taxe d'habitation :	10,35%
Foncier bâti :	6,72%
Foncier non bâti :	35,89%
Taux relais de la taxe professionnelle :	8,82%

VOTE : 20 pour, 4 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010.

Le Maire,

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIANA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 90
Fax 04 95 38 33 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2009 - Budget M14.

010410-9

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du Maire, après lecture du compte administratif de l'exercice 2009 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente:

Un excédent de fonctionnement de : 1 646 120,97 €

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

ET : Affectation des ultats de l'exercice 09 - Budget M14.

010410-9

Excédent au 31/12/2009	71 371,98 €
Résultats antérieurs reportés	1 574 748,99€
Résultats à affecter	1 646 120,97 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	616 498 €
Affectation à l'excédent reporté à nouveau (ligne 002)	1 029 622,97€

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire,

Joseph GALLETTI

MAIRIE DE LUCCIA
Résidence A Canonica
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 30 14 3
Fax 04 95 38 33 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR.P.28
05.04.10

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET : vote du budget principal 2010.

010410-10

L'an **Deux Mille Dix,**
Le **Premier Avril,**
Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- Anne Marie CIAVALDINI- Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Guy GRAZIANI- Isabelle GIUDICELLI- Ange LORENZI- Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- Louise NICOLAI- Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- Bernard ROMAIN- Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Dominique GUAZZAGALOPPA (Gisèle LONGO)- Nicolas GUIDONI (Dominique NOVELLA)- Valérie LEONARDI (Ange LORENZI)- Michèle SANTINI (Vincent BRUSCHINI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Valérie FILIPPI- Charles MATTEI.

Mme Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants;

Après avoir entendu le Maire sur les orientations générales du budget principal,

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010 de la commune arrêté comme suit:

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 099 047 €	6 099 047 €
INVESTISSEMENT	4 356 219 €	4 356 219 €

f : vote du budget
ipal 2010.

ge 2/2

)10410-10

VOTE : 20 pour, 4 contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1er avril 2010

Le Maire,

Joseph GALLETTI